

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, protèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : G.G.4.0 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TOURBY BOUCHAIB

Date de naissance : 25/01/1960

Adresse : Rue 39, N° 45/47, LAYMOUN 2

20190 CASABLANCA

Tél. : 06 40 31 27 16 Total des frais engagés : 10.444,40 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin

Date de consultation : 23/09/2012

Nom et prénom du malade : TOURBY BOUCHAIB

Age : 52

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : eff

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie : eff

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : eff

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 21/09/12

Signature de l'adhérent(e) : TOURBY BOUCHAIB

*Doc. de l'opticien - Bouchaib - 21/09/12*

*21/09/12*

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE DES SCIENCES Centre Commercial Laimouli CASABLANCA TEL : 0524 44 11 11	25/11/2022	741,40

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

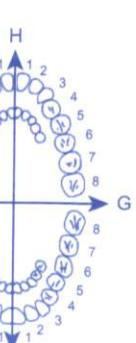
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D	G 21433552 00000000 G	B 35533411 11433553 B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# مصحة بوسجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BEAUSEJOUR

Dr F. MEKOUAR  
O.R.L.

Dr B. MOKRIM  
Prof agrégé en O.R.L.

Dr K. YOUSSEFI  
O.R.L.  
Immuno-allergologie

89,90€  
192,00

36,40

113,10€

Tourby

B-6,5

25/11/21

PHARMACIE DES SCIENCES

Centre Commercial Al Laimoun II

~~CASABLANCA~~

Tél : 022 99 48 14

Rhinocay A Pasteur

2 fioles 2 →

Pyoplace

2 gél x 2 ml =

K-pud 2 =  
3 gél 1 ml

Ris-mel

Docteur Fouad MEKOUAR  
Spécialiste en ORL  
Clinique O.R.L - Beausejour  
198, Bd. Ghandi - Casablanca  
INPE 1091112102

307.00

Sinwalcain 1=



25111

T = 74h, 60

~~Docteur Fouad MEKOUAR  
Spécialiste en ORL  
Clinique ORL - Bedouéjor  
198, Bd. Ghazi Casablanca  
INPE : 091112102~~

PHARMACIE DES SCIENCES  
Centre Commercial Le Meun II  
CASABLANCA  
Tél. : 022 99 48 14



Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat - R.P.1,  
Ain sebâ Casablanca  
Pystacine 500mg, cp b 16  
P.P.V. : 192,00 DH

6 118000 061717

LOT : 1580  
PER : 07-25  
P.P.V. : 36 DH 40

N° du Lot

21L495

Date Per.

11.27.14

P.P.V: 119,10 DH

6 118001 160181

SINGULAIR® 10 mg.

Montelukast sodique.

Boîte de 28 comprimés pelliculés.

DISTRIBUÉ PAR MSD MAROC B.P. 136 – BOUSKOURA

P.P.V: 307,00 DH

AMM 206DMP/21/NCI

747737350314-1